



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 27 mai 2019

Interdiction de baignade et de pêche en vue de la consommation humaine et animale dans le lac du Drenec Communes de Commana et Sizun

Une mortalité de poissons due à la présence d'algues et de cyanobactéries a été constatée dans le lac du Drenec.

Le préfet du Finistère a pris un arrêté préfectoral interdisant la baignade et la pêche de toute espèce piscicole en vue de la consommation humaine et animale à compter de samedi 25 mai 2019. La pêche suivie de la remise à l'eau des poissons demeure autorisée.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère